genève
Croix-Rouge genevoise





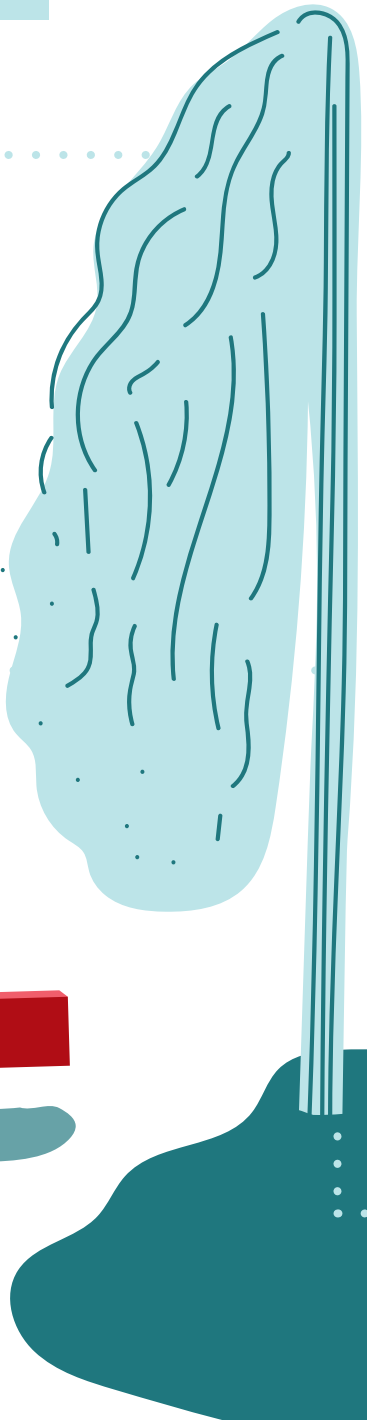


STRATÉGIE 2030









DE LA CROIX-ROUGE GENEVOISE

Chères et chers bénéficiaires, bénévoles, membres, donateurs-trices, collaborateurs-trices et partenaires de la Croix-Rouge genevoise,

La Stratégie 2030 dévoile la Croix-Rouge genevoise de l'avenir.

Elle a été **élaborée par le Comité bénévole** de l'association, sur proposition de la Direction, après **consultation de plus de 1 200 personnes** : membres, bénéficiaires, bénévoles, donateurs-trices, collaborateurs-trices et partenaires du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du domaine associatif et des autorités publiques. Nous les remercions vivement pour leur contribution !

Elle a été pensée après une **analyse approfondie des tendances générales**, **des nouvelles vulnérabilités**, ainsi que **des enjeux internes et externes** qui en découlent.

Elle se concentre sur les changements qui apportent **les plus grandes transformations.**

Nous nous réjouissons de la faire vivre ensemble avec vous !

Humainement vôtre.



Dr Éric Mégevand
Président



Mme Stéphanie Lambert
Directrice générale

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est le plus ancien et le plus vaste réseau humanitaire mondial. Il a été créé à Genève par des Genevois, dont le plus célèbre est Henry Dunant. Il fonde son action sur sept Principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, unité et universalité (voir page 10).

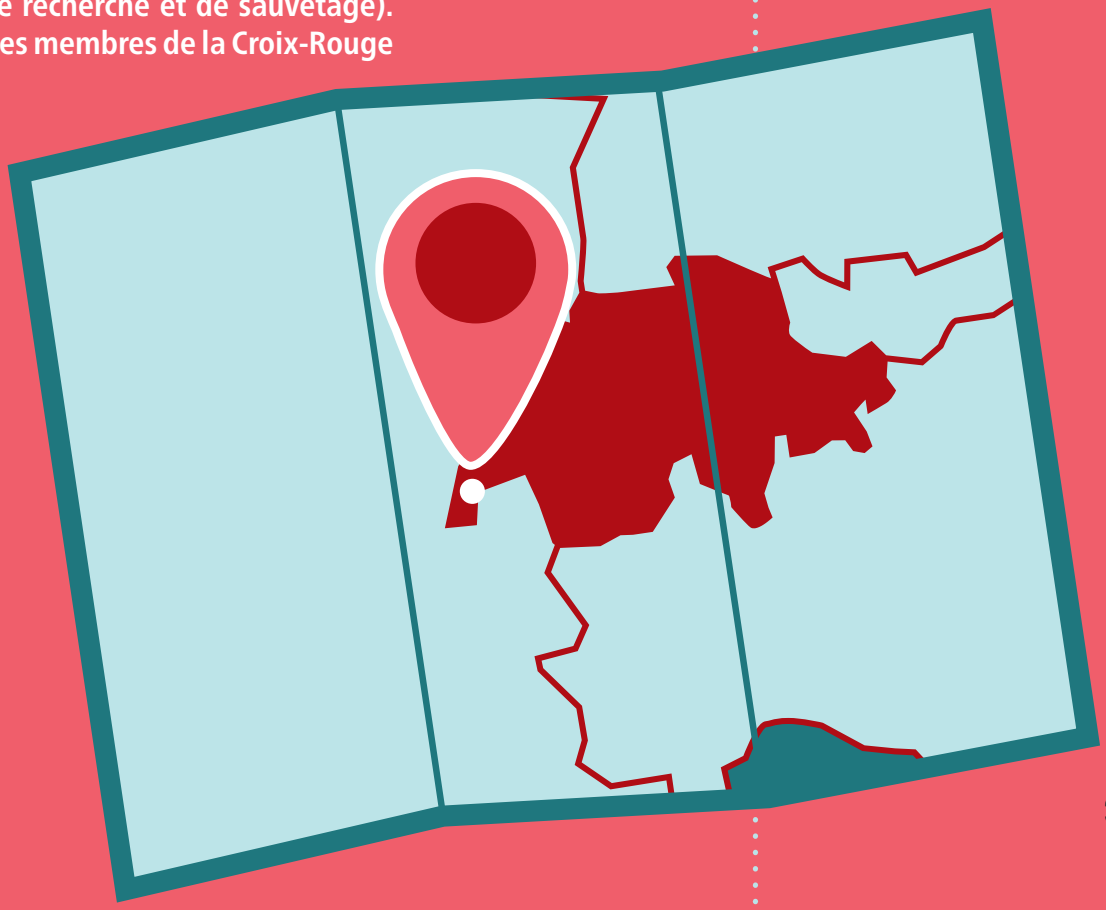
Le Mouvement est constitué de plusieurs entités indépendantes. Chacune porte un rôle spécifique.

- **Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) apporte une aide humanitaire aux victimes de conflits armés ou dans d'autres situations de violence.**
- **La Fédération internationale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) coordonne l'action des 192 Sociétés nationales. La FICR intervient surtout en situation de catastrophe naturelle ou de crise migratoire.**
- **En Suisse, il existe 24 associations cantonales de la Croix-Rouge ainsi que des organisations de sauvetage (notamment les Samaritains et les REDOG Société suisse pour chiens de recherche et de sauvetage). Elles sont toutes membres de la Croix-Rouge suisse.**

À Genève, l'association cantonale est la Croix-Rouge genevoise. Créée en 1864, son acte de fondation a été signé par Henry Dunant en personne. Elle est indépendante juridiquement et financièrement. Elle dépend de la générosité de ses donatrices et donateurs, emploie 400 professionnel-le-s et peut compter sur l'engagement de ses 1 400 bénévoles actifs pour mettre en œuvre environ 40 programmes d'aide par an.

La Croix-Rouge genevoise c'est aussi :

- 46 000 bénéficiaires ;
- 300 000 heures fournies aux bénéficiaires ;
- 85% du montant des dons affectés aux activités.



LA STRATÉGIE DE LA CROIX-ROUGE GENEVOISE TRANSMET, AVEC UNE VISÉE À 2030 :

- LE RÊVE QUE NOUS PARTAGEONS : LA VISION.
- CE QUE NOUS ALLONS FAIRE POUR CONTRIBUER À LA VISION : LA MISSION.

VISION

Une Genève humaine et sans souffrance



MISSION

Fournir une aide aux personnes en souffrance dans le canton de Genève, quand l'offre fait défaut, en faisant vivre les Principes Croix-Rouge

• COMMENT NOUS ALLONS LE FAIRE : LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES À 2030.



ORIENTATION STRATÉGIQUE n°1.

Une action centrée sur la protection de la santé, l'aide ponctuelle et l'intégration sociale pour les personnes isolées et marginalisées

La Croix-Rouge genevoise développe des prestations ou facilite l'accès aux prestations de tiers pour les personnes qui restent sans solution à leurs besoins.



EXPLICATIONS

L'orientation stratégique 1 précise les domaines et les bénéficiaires pour lesquels la Croix-Rouge genevoise priorisera ses actions et ses ressources jusqu'en 2030.

La **promotion de la santé** a pour objectif de prévenir les problèmes de santé grâce à des activités telles que des campagnes de sensibilisation, des prestations qui favorisent l'accès aux soins, des programmes de formation, la promotion de l'activité physique, etc.

Une **aide ponctuelle** consiste en une assistance temporaire pour répondre à un besoin immédiat et spécifique, et ainsi surmonter un moment difficile. Cette aide peut prendre différentes formes en fonction des besoins de la personne, tels qu'un répit ponctuel, un accompagnement pour des déplacements, une assistance pour remplir des formulaires administratifs, une distribution de vêtements, etc.

Les **actions d'intégration sociale** visent à réduire les obstacles qui empêchent les personnes d'être pleinement intégrées à Genève. Il peut s'agir de programmes de formation, d'activités de loisirs et de découverte, des prestations d'interprétariat et de médiation interculturelle, des services de conseil et d'orientation, etc.

Les **personnes isolées** sont des personnes qui sont en situation de solitude et qui manquent d'aide. Les personnes les plus concernées sont par exemple les personnes élevant seules des enfants, les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie peu ou pas aidées par des proches, les enfants et jeunes qui souffrent de troubles de l'apprentissage, les proches aidant-e-s surchargé-e-s.

Les **personnes marginalisées** sont des personnes qui sont exclues ou mises à l'écart de la société en raison de leur appartenance à un groupe particulier ou de leur situation économique ou sociale. Les personnes les plus concernées sont par exemple les travailleurs-euses pauvres, les personnes migrantes, les personnes avec un niveau bas de formation, les enfants et les jeunes en rupture sociale.

ORIENTATION STRATÉGIQUE n°2.

Une réponse dans l'urgence aux situations de crise

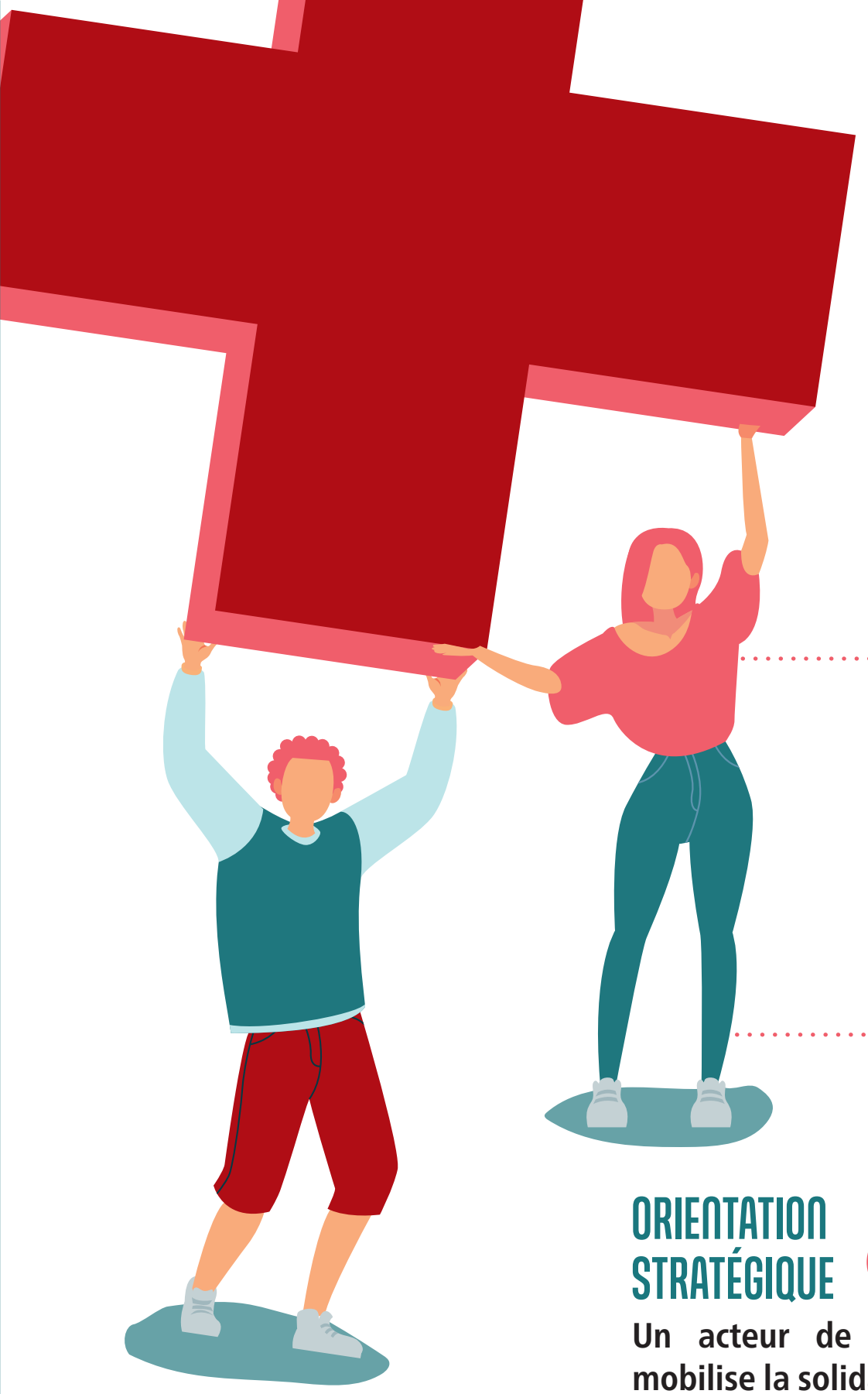
La Croix-Rouge genevoise est préparée pour agir avec réactivité. Elle s'adapte rapidement aux évolutions des vulnérabilités.

EXPLICATIONS

Durant la crise Covid-19 et en réponse à l'afflux massif de réfugié-e-s à Genève suite à la guerre en Ukraine, la Croix-Rouge genevoise a considérablement élargi sa gamme de services. Elle a renforcé des programmes existants et en a créé de nouveaux afin de répondre à l'urgence de la situation.

Afin de se préparer aux futures crises ayant un impact significatif sur la population genevoise, qu'elles soient d'ordre migratoire, sanitaire, énergétique, social, économique, climatique, environnemental, technologique ou autre, la Croix-Rouge genevoise va développer sa capacité de réponse face à ces situations urgentes. Elle sera ainsi mieux préparée à intervenir de manière rapide et efficace, tout en maintenant les prestations essentielles et la stabilité de son organisation.





ORIENTATION STRATÉGIQUE n° 3.

Un acteur de référence qui mobilise la solidarité

La Croix-Rouge genevoise développe et soutient l'engagement de ses membres, des bénévoles et des donateur-trice-s envers sa mission et ses projets. Elle promeut les **Principes fondamentaux du Mouvement** et prépare son avenir en mobilisant la jeunesse.



ORIENTATION STRATÉGIQUE n° 4.

Une organisation efficiente et responsable

La Croix-Rouge genevoise utilise les ressources à disposition de façon efficiente. Elle s'engage à élaborer une politique de responsabilité sociétale des organisations (RSO).

LA STRATÉGIE 2030 DE LA CROIX-ROUGE GENEVOISE

EN BREF



VISION
(LE RÊVE PARTAGÉ)

Une Genève humaine et sans souffrance

Les orientations stratégiques sont précisées grâce à des objectifs stratégiques avec une visée à 2026, qui sont développés à travers des plans d'actions.
Les objectifs stratégiques seront évalués au terme de leur visée et renouvelés pour guider les années qui suivront.



MISSION
(CE QUE NOUS ALLONS FAIRE)

Fournir une aide aux personnes en souffrance dans le canton de Genève, quand l'offre fait défaut, en faisant vivre les Principes Croix-Rouge

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
(COMMENT NOUS ALLONS LE FAIRE)

1. **Une action centrée sur la protection de la santé, l'aide ponctuelle et l'intégration sociale pour les personnes isolées et marginalisées**
2. **Une réponse dans l'urgence aux situations de crise**
3. **Un acteur de référence qui mobilise la solidarité**
4. **Une organisation efficiente et responsable**



PRINCIPES FONDAMENTAUX

La Stratégie 2030 est guidée par les Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes.
Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leurs pays respectifs, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

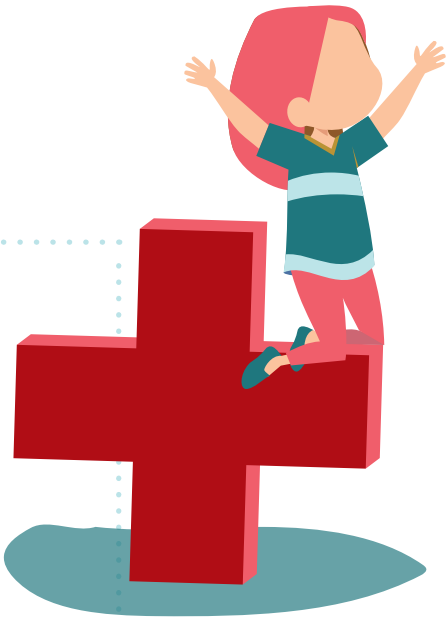
Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à toutes et tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.

Les Principes ont été proclamés par la XX[e] Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne en 1965. Le présent texte de l'annexe, légèrement modifié, est inclus dans les statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, adoptés lors de la XXV[e] Conférence internationale de la Croix-Rouge à Genève en 1986.





FAIRE UN DON

IBAN CH98 0900 0000 1212 2122 2
mention « don ».

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

Les dons à la Croix-Rouge genevoise sont déductibles des impôts.



genève
Croix-Rouge genevoise

La Croix-Rouge genevoise est certifiée par Zewo, un organisme indépendant et reconnu au niveau suisse. Vous savez ainsi que vos dons arrivent à destination et sont utilisés de manière consciencieuse, efficace et conforme à vos souhaits.

CROIX-ROUGE GENEVOISE

Route des Acacias 9
Case postale 288
CH - 1211 Genève 4
tél.: +41 22 304 04 04
info@croix-rouge-ge.ch

Le graphisme du présent document a été effectué bénévolement par Richard Thessin Graphic Design (www.thessin.com). Nous les remercions pour l'important travail réalisé afin de mettre en valeur la stratégie 2030 de la Croix-Rouge genevoise !

Illustrations © Freepix